

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS :
TROIS MOIS 6 fr.
SIX MOIS 10
UN AN 18

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Provisoirement, quai de la Guillotière, 6
ADRESSER LES CORRESPONDANCES ET ABONNEMENTS
A M. Tony LOUP, Administrateur

LES ANNONCES ET RÉCLAMES
sont reçues exclusivement
Chez M. V. Fournier
14, RUE CONFORT, 14

Le 2 Octobre
LE RÉVEIL LYONNAIS
PARAITRA
en grand format
Cinq centimes
LE NUMÉRO

Le RÉVEIL LYONNAIS sera entièrement imprimé avec des caractères neufs.

Il publiera un des romans les plus émouvants de

XAVIER DE MONTÉPIN

A dater du 1^{er} octobre, les bureaux de rédaction, d'administration et l'imprimerie du RÉVEIL LYONNAIS seront installés

Rue des Marronniers, 8

LE GRAND MINISTÈRE

C'est le sujet de toutes les conversations politiques; on ne parle que du grand ministère. Ce sera le ministère futur, celui qui accomplira enfin les réformes si ardemment désirées. C'est le Moïse qui nous conduira dans la terre promise. On fait et on refait des listes; on ne discute pas; on jasse. Mais la France se lasse; quand tout demande une énergie et une volonté virile chez nos gouvernants, les échos des coulisses ne nous apportent que les petites querelles des petits hommes édificateurs du grand ministère.

C'est M. Gambetta qui a fait accoler cette épithète de grand à un ministère qui est encore dans les nuages. C'est beaucoup de présomption. M. Gambetta veut jouer au Richelieu. Il oublie que Richelieu n'était

pas opportuniste. L'orateur de Cahors est tout au plus l'ombre de Mazarin, qui comptait toujours sur le temps qui apaise les haines. Affaires de tempéraments, M. Gambetta est aussi du midi. Il y a quelques mois, ses amis le pressaient de prendre le pouvoir. Il a hésité. Il a rêvé le rôle de sauveur. Oubliant que le pays sait ce qui lui en coûte de se confier à des hommes présidents. Il a attendu son heure comme le héros de la fable, l'heure est passée sans qu'il l'ait vue, et ce n'est plus, aujourd'hui, le pouvoir qui court après lui, c'est lui qui court après le pouvoir.

On nomme son Etat-major. Il sacrifierait M. Farre, mais il prendrait M. de Gallifet. Le premier n'était du moins qu'un incapable. Mais M. le marquis de Gallifet, le vainqueur de Paris, le héros de mai, le fusilleur de vieillards, de femmes, d'enfants, l'exécuteur des basses œuvres de M. Thiers, est quelque chose de plus qu'un incapable. En revanche, ce doit être l'homme des coups de main. M. Gambetta espérait-il faire son Dix-huit brumaire ou son Deux décembre? M. Gambetta rêverait-il de devenir Gambetta 1^{er}? ou, moins présomptueux, songerait-il à doter quelque front princier de la couronne de France? Non. L'histoire de nos voisins est là. Il se souviendrait qu'Amédée n'était pas plutôt sur la terre d'Espagne que Prim était dessous.

M. Gambetta adore M. de Gallifet; mais le pays n'a pas les mêmes tendresses. Ce général est impossible. Son nom a l'odeur fade du sang qui teignait les brancards de 1871. Il nous laisserait M. Ferry. M. Ferry l'a bien gagné; il s'est fait le très humble serviteur du maître. Tant de soumission vaut un portefeuille. Les autres ont été sages ils ont bien mérité une récompense.

Ainsi ce cabinet battu dans les élections, resterait au pouvoir quand même. On ferait deux ou trois changements, comme on infuse du sang nouveau à un vieillard débile. C'est un remède d'empirique. Il n'aura aucune homogénéité. Il ne représentera ni le pays, ni l'Assemblée. Il est condamné à mort, ce cabinet; il faut qu'il s'en aille. Il n'a pas rempli sa tâche, qu'il laisse à un autre le soin assez difficile de réparer ses fautes.

Ceux qui vont venir, ceux qui seront le grand ministère vont avoir une mission délicate. Avec un programme aussi précis que celui du 21 août il n'y a pas à tergiverser. La diplomatie des petits moyens serait funeste et elle mettrait évidemment le cabinet en minorité devant le Parlement. Toutes les grandes questions pendantes doivent être tranchées dans cette session. Si le pays s'est exprimé clairement, c'est qu'il veut qu'on agisse vite. La question extérieure, la politique intérieure, les réformes de la magistrature, de l'armée, des finances, les lois d'instruction publique, de procédure; car il faut songer à diminuer les frais de justice et à changer l'assiette de l'impôt. Et surtout la réforme de la Constitution sans laquelle rien n'est possible, les meilleures volontés pouvant se briser à la porte du Sénat.

Tâche délicate à remplir. C'est presque l'application du programme du que développait à Belleville, en 1869, M. Gambetta, après dix ans nous en sommes encore à demander les mêmes réformes. Et M. Gambetta ne consulte plus qu'en tremblant ce farouche document qu'il lisait pourtant avec audace sous l'Empire autoritaire. En prenant du ventre, le chef des gauches n'a guère pris de fermeté. Il nous faudra le voir à l'œuvre. Nous l'y verrons sans peine et sans joie. Il y a quelques jours nous l'eussions désiré, nous ne savons plus que le subir. Que fera-t-il? Il suivra la politique imposée par les cahiers ou il sombrera. Il n'est pas possible que l'homme qui prendra en main le pouvoir puisse gouverner aux mépris des aspirations du pays. Déjà, nous voyons s'agiter dans l'ombre ses féaux; leurs petites intrigues nous énervent; tandis que les groupes se comptent, que les ministres d'aujourd'hui et que les ministres de demain vont faire antichambre chez le leader des gauches; la révolte s'étend en Algérie, l'inquiétude se propage en France, et le pays, las de ce *statu quo* inutile, de cet inter-règne dangereux, semble dire: « J'entends bien parler de grand ministère, mais je ne vois pas où sont les grands ministres. »

Georges LETELLIER.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

DE RÉVEIL LYONNAIS
Par Fil spécial

Les Journaux

Paris, 22 septembre. — Le *Voltaire* publie une conversation tenue par un de ses rédacteurs avec M. de Bagnières, qui assure que notre influence est prépondérante en Egypte, où le contrôle compte quatre inspecteurs français contre un anglais.

— Le *XIX^e Siècle* dit que le docteur de Saint-Léger est désigné comme candidat républicain à Périgueux, en remplacement de M. Chavoix.

— La *Justice* apprend que M. Gatineau a donné sa démission de membre du comité de direction politique du journal *l'Union républicaine*.

— La *Lanterne* annonce que les députés de l'extrême gauche se réuniront demain au domicile de M. Louis Blanc, par suite du refus de la questure de la Chambre de leur donner accès dans les bureaux, au Palais-Bourbon.

— Le *Parlement* dit que le ministère doit se représenter devant les Chambres, parce qu'il n'a été battu sur aucune question posée aux électeurs.

— *L'Union républicaine* dit que le cabinet futur doit être basé sur la révision, qui est aujourd'hui la question première.

— Le *XIX^e Siècle* blâme les impatiences et les exagérations de la polémique et déclare que la démission du ministère et la formation d'un cabinet nouveau viendront à leur heure, qui ne tardera guère.

— Les *Débats* trouvent étrange de voir refuser au Sénat le droit de dissolution par ceux qui demandaient la dissolution de la Chambre après le rejet du scrutin de liste.

— Le *Mot d'Ordre* dit que la responsabilité du cabinet tout entier est engagée dans les affaires de Tunisie.

— La *République française* déclare que le suffrage universel veut une direction, mais qu'il ne veut pas la recevoir du Sénat.

— *L'Événement* croit savoir que le bey de Tunisie a renoncé à tout projet d'abdication.

DÉPÊCHES POLITIQUES

L'élection de l'Inde

Paris, 22 septembre. — L'élection d'un député dans l'Inde française aura lieu le 25 septembre prochain.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS 23

PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

(Suite.)

— Comme vous n'avez que dix-neuf ans, il faudra que votre patron signe votre engagement. Vous le préparerez dans ce sens, Bourny. A propos, comment m'avez-vous dit qu'il s'appelait votre patron?

— Coqueluche.
— Et vous?
— On m'appelle Bastinguette, parmi les saltimbanques.
— Ce n'est pas un nom.
— Je le sais; aussi en ai-je reçu un autre à l'église.

— Lequel?
— On m'appelle Sophie.
— Mauvais sur une affiche, me dit-il. On vous appellera Paquita. A la bonne heure! voilà un vrai nom de théâtre... et puis, voyez-vous ma petite, le public est si bizarre! Il ne se laisse prendre qu'aux noms étrangers. Paquita fera un effet superbe.

Tandis qu'il parlait, je le regardais avec une obstination qui finit par le frapper.

— Qu'avez-vous donc à me regarder ainsi? me dit-il.
Je rougis et baissai les yeux.

— Mais parlez donc, fit-il en souriant. Je voulais savoir l'histoire de la mèche de cheveux blancs et je m'armai de courage:

— Oh! non, balbutiai-je, je n'oserai jamais.

— Mais quoi donc? demanda-t-il.

Alors, je souris à mon tour de mon sourire le plus féminin, tandis que le vieux commis me considérait avec étonnement.

— Parlez donc, petite!

— Vous ne vous fâchez pas si je suis curieuse?

— Non, certes. D'ailleurs toutes les femmes sont curieuses. Que voulez-vous savoir?

— Votre âge.

— Vingt-huit ans bientôt. Pourquoi?

— Parce que... parce que vous avez là des cheveux blancs...

Et j'indiquais la tempe gauche.

— Ah! répliqua-t-il, c'est de naissance... mon père en avait autant... et mon oncle aussi, le mari de cette tante qui n'a pas d'enfants et qui me laissera toute sa fortune.

— Vraiment! fis-je, essayant de ne manifester que de la curiosité alors que mon cœur battait violemment.

— Je vais vous conter cela, me dit-il en me versant à boire.

CHAPITRE IX

M. le baron Albert de Neuville s'exprima alors ainsi:

— L'histoire de cette mèche de cheveux

blancs, ma chère petite, est une vraie légende de famille. A ce signe on nous reconnaît entre mille, et voici deux siècles que cela dure.

Or, comme c'est une amourette qui en a été le point de départ, la chose vaut la peine d'être racontée.

J'étais tout oreilles et trouvais que mon hôte avait le récit un peu laid.

— Figurez-vous, reprit-il, que mon trisaïeul était garde du corps du roi, et le roi qui régnait alors se nommait Louis XIV.

Mon ancêtre était amoureux, le roi aussi.

La femme que mon ancêtre aimait était une des filles d'honneur de la reine, et le roi s'en était épris.

Un soir à Versailles, près de la pièce d'eau des Suisses, le garde du corps vit le roi se promener au clair de lune, en donnant la main à la fille d'honneur.

Mon ancêtre avait alors vingt-cinq ans, et un caractère fougueux.

Il porta d'abord la main à son épée, puis il fit un violent effort pour se contenir... puis il demeura immobile, frissonnant et comme pétrifié...

Le sujet fidèle, le garde du corps avait failli devenir régicide.

Le lendemain, le chevalier de Neuville, en se levant, se regarda dans une glace et jeta un cri: ses cheveux étaient blancs comme neige.

Il quitta le service, retourna en province et se maria. Mais, chose bizarre! son fils en naissant avait une mèche de cheveux

blancs sur la tempe, et le fils de celui-là pareillement, et tous les descendants jusqu'à moi, et probablement, si je me marie et que j'aie des enfants, ils porteront le même signe.

— Ah! lui dis-je après l'avoir écouté avec une religieuse attention — car je voulais me souvenir de l'histoire — votre père avait cette marque?

— Oui, et mon oncle aussi.

— Vous avez un oncle?

— Il est mort, laissant la jouissance de sa fortune à ma tante; mais cette fortune me reviendra. D'ailleurs ma tante est triste et malade, ajouta-t-il avec indifférence, et oubliant qu'il parlait, non à un ami intime, mais à une femme qu'il connaissait à peine.

— Ah! votre tante est malade?

Je fis cette question avec un empressement qui l'étonna.

— Pardonnez-moi, dis-je en rougissant, mais je suis vraiment trop curieuse... vous serez donc bien riche après la mort de votre tante?

Est-ce qu'elle est vieille, votre tante? repris-je.

— Mais oui, assez...

Mais non, elle est encore jeune, elle n'a pas quarante ans; mais depuis quinze ans elle dépeint à vue d'œil. Elle a eu tant de chagrin, fit-il sans joie ni tristesse.

(A suivre).

Deux partis sont en présence : l'un composé d'Européens en majorité acquis aux idées de progrès et de liberté, républicains ; l'autre, d'hindous ignorants et fanatiques, qui s'abissent l'influence des chefs du parti de la réaction. M. Desbassays de Richemont, sénateur ultra catholique et clérical, est à la tête de ces musulmans, païens de castes diverses.

Les missions étrangères, si pressantes dans l'Inde, manœuvrent énergiquement avec ces païens en faveur des candidats conservateurs.

Les républicains se sont divisés ; leurs voix se partageront entre M. Godin, député sortant, membre de la gauche républicaine, et M. de Ravisi, qui a passé dix années dans l'administration de la colonie.

La convocation des Chambres
Vers le 10 septembre prochain paraîtrait le décret convoquant les Chambres pour le 17 octobre.

M. de Freycinet serait immédiatement prié de constituer un nouveau cabinet.

Les ministres appelés à rendre compte de la guerre de Tunisie prendraient la parole, en tant que députés, et pourraient ainsi défendre le ministère actuel.

Le Président d'âge
On a dit, à la suite de la mort de M. Chaveix, député de la Dordogne, que le doyen d'âge de la Chambre nouvelle serait M. Bel.

C'est là une erreur. Le doyen d'âge est M. Guichard, l'ami de M. Gambetta et le frère de Mme Arnould (de l'Ariège).

M. Guichard est né le 15 août 1803, à Paris. Il est âgé par conséquent de 78 ans.

Etats-Unis

New-York, 22 septembre. — Les souscriptions publiques pour la famille Garfield s'élevèrent jusqu'à présent à la somme de 190,060 dollars. On remarque qu'en signe de deuil, les affaires sont suspendues et les théâtres fermés ; le train portant le corps partira d'Elberon, à dix heures du matin.

Aussitôt arrivées à Washington, les dépouilles mortelles du président seront transportées au Capitole, où elles seront exposées aujourd'hui et demain ; le service funèbre aura lieu au Capitole, à trois heures : vendredi, à cinq heures, les dépouilles seront transférées sur un char funèbre pour être apportées à Cleveland, où elles resteront exposées pendant la journée de dimanche jusqu'à deux heures du soir, et lundi jusqu'au moment de l'enterrement.

M. Arthur et le général Grant accompagneront les dépouilles de Longbranch à Washington.

Tous les bureaux ministériels resteront fermés jusqu'après les funérailles.

New-York, 22 septembre. — On a expédié à la prison où l'assassin du président est détenu un régiment de cavalerie et un d'infanterie.

Ce déploiement de forces a été jugé nécessaire pour préserver la prison des attaques de la foule.

Depuis que Guitteau a été, comme par miracle, la balle du sergent Masson, on a enfermé le criminel dans une cellule étroite qui prend jour sur les toits de la prison.

Quant à Masson, qui est un vieux soldat d'une conduite irréprochable, il a été conduit à la prison militaire.

Il ne témoigne aucun repentir de l'acte qu'il a commis ; ses camarades s'étaient constitués en tribunal, ils avaient condamné Guitteau ; restait à savoir qui se chargerait de l'exécution de la sentence.

On tira au sort, Masson fut désigné ; il accepta comme chose toute naturelle de remplir l'office d'exécuteur des hautes œuvres.

Le général Sherman, qui commande en chef l'armée active, a déclaré que la justice suivrait son cours, et que Masson passerait en conseil de guerre, accusé de meurtre, tout comme s'il avait tiré sur le plus innocent des bourgeois.

Reste à déterminer maintenant quel est le tribunal qui sera appelé à juger Guitteau.

D'après la loi américaine, la compétence du tribunal ne peut s'exercer dans l'état où le crime a été commis, si la victime meurt dans un autre Etat. Or, c'est ce qui s'est produit dans le cas du président Garfield.

L'assassin Guitteau étant d'ailleurs natif de la Colombie, sera probablement jugé d'après les lois de cet Etat.

Comme les Américains sont très respectueux de la lettre de la loi, l'avocat de Guitteau ne se fera pas faute d'employer ce moyen de défense.

Il est à craindre, dans ce cas, que l'assassin ne soit lynché avant qu'aucun tribunal n'ait eu le temps de statuer sur son sort.

Allemagne

Berlin 22 septembre. — On affirme dans nos cercles politiques que le voyage que le comte Sabouloff, ambassadeur de Russie auprès du gouvernement allemand, vient d'entreprendre à Paris et à Londres se rapporte aux traités d'extradition que la Russie voudrait conclure avec la France et l'Angleterre.

Lors de l'entrevue de Danzig, M. de Bismarck a promis au czar d'appuyer énergiquement les démarches que la Russie ferait dans ce sens.

Berlin, 22 septembre. — On s'attend à voir publier, sous peu, les conditions du *modus vivendi* convenu entre le Vatican et le gouvernement prussien.

Le bruit signalant l'arrivée prochaine à Berlin d'un nonce apostolique est démenti de source autorisée. Néanmoins, les discussions continuent sur la question du Kulturkampf.

L'opposition libérale reproche au chancelier de faire une simple question de tactique parlementaire de cette question de principe, et qu'il ne poursuit d'autre but que celui de se concilier les bonnes grâces de la fraction du centre.

Les officieux, au contraire, prétendent que le gouvernement n'est guidé que par le désir de soulager la conscience des sujets catholiques.

Les journaux ministériels citent, comme preuve à l'appui de leur thèse, un discours prononcé pour M. de Bismarck en 1879, et où le chancelier disait qu'il n'avait point cherché le conflit, qu'il le regrettrait, au contraire, mais qu'il l'avait accepté pour sauvegarder la dignité de l'empire allemand.

Dans le même discours, M. de Bismarck a dit qu'il désirait voir la fin de cette lutte politico-religieuse et qu'il la bénirait.

Dans les agitations électorales, la question du monopole du tabac joue un rôle prépondérant.

D'une autre part, on affirme que l'établissement du monopole ne coûterait que 100 millions, tandis que les libéraux évaluent à 900 millions les frais de cette nouvelle aventure économique prônée par le chancelier.

La mort du président Garfield a causé ici une émotion profonde. Les manifestations de sympathie sont d'autant plus vives que M. Garfield aimait plus volontiers à se rappeler son origine allemande.

L'avènement à la présidence de M. Chester (Arthur) est vu avec calme, sinon avec bienveillance.

En Russie

Un Ukase
Saint-Petersbourg, 22 septembre. — Le *Messenger du Gouvernement* publie un ukase adressé par l'empereur au Sénat et ordonnant à la commission instituée à cet effet, d'examiner tous les règlements adoptés provisoirement dans ces temps derniers pour assurer l'ordre public, et de faire l'énumération de toutes les mesures qui doivent être prises pour protéger l'ordre gouvernemental et la sécurité publique, afin qu'on puisse adopter immédiatement un règlement définitif et supprimer les lois d'exception établies temporairement.

Lukase désigne, comme ayant besoin d'être protégés d'une façon toute particulière, les gouvernements de Saint-Petersbourg, de Moscou, de Kharkeff, de Pultava, de Tchernigoff, de Kieff, de Vélhaya, de Kherson et de Bessarabie, ainsi qu'un certain nombre de cercles.

Détaillement d'un train
Saint-Petersbourg, 22 septembre. — Vendredi, un train à dérailé près de Blaystok, entre Saint-Petersbourg et Varsovie. Il y a eu 2 morts et plusieurs blessés.

En Tunisie

Bombardement de la ville de Kalaa
Une dépêche adressée au *Gaulois* annonce que le cuirassé *La Galissonnière* a bombardé la ville de Kalaa-Kbira.

1.200 hommes partis de Sousse ont battu les insurgés et sont entrés à Kalaa-Kbira, dont tous les habitants se sont enfuis avec leurs bestiaux.

BANQUET DU 5^e ARRONDISSEMENT

Paris, 22 septembre. — Hier a eu lieu salle du Progrès un banquet offert par les électeurs radicaux du cinquième arrondissement à leurs députés Louis Blanc et de Lanessan, à l'occasion de l'anniversaire du 21 septembre.

A la table d'honneur, présidée par le citoyen Rogues de Fihol, député, s'assirent MM. Louis Blanc, de Lanessan, Henry Maret, Delattre et Camille Pelletan, députés, Sigismond Lacroix, conseiller municipal, etc. etc.

Les citoyens Clémenceau, Jules Roche, Cantagrel, Tony Révillon, s'excusent par lettres.

Après un discours du citoyen Blondeau, la parole est donnée à Louis Blanc.

Dans un magnifique improvisation qui pendant une heure et demie a tenu l'auditoire sous le charme, le grand orateur a flétri l'opportunisme avec énergie.

Il a rappelé que M. Gambetta avait traité les radicaux d'utopistes et de rêveurs, et ajourné leurs réformes au vingtième siècle. Puis, prouvant que toutes ces réformes, qu'il prend les unes après les autres sont, au contraire, éminemment pratiques et

d'une réalisation immédiate, il conclut, dans une magnifique péroraison, par une sorte de prophétie où il salue l'avènement de la République définitive.

POURQUOI M. JULES GRÉVY N'est-il pas à l'Élysée ?

M. Jules Grévy, président de la République française est encore à Mont-sous-Vaudrey.

On affirme qu'il ne tardera pas à reprendre son poste ; mieux vaut tard que jamais.

M. Jules Grévy, dont nous sommes un des chauds partisans au point de vue de l'honnêteté républicaine ; M. Jules Grévy, entre les mains de qui la République est en sûreté au point de vue des institutions, ne se laisse-t-il pas intimider par les événements actuels et ne prolonge-t-il pas trop sa villégiature dans ses propriétés du Jura ?

Il ne peut ignorer jusqu'aux moindres détails des complications survenues depuis quelque temps ; il doit connaître les difficultés qui sont à surmonter en ce moment et cependant, alors que les minutes sont des heures, alors qu'à chaque instant de nouvelles complications surgissent de toutes parts, M. Jules Grévy reste à Mont-sous-Vaudrey et oblige le président du conseil à faire un voyage de plusieurs heures pour conférer avec lui.

Nous ne sommes certainement pas des adversaires de M. Jules Grévy, nous le disons plus haut, mais nous sommes ici l'écho de l'opinion publique et nous le répétons avec la voix populaire : « Pourquoi M. Jules Grévy n'est-il pas à son poste ? »

Nous ne sommes pas assez puérils pour soulever la question de chasse ou de billard, convaincus que nous sommes, que M. le président de la République se rend trop bien compte de la responsabilité qui lui incombe, pour songer à ces délassements permis en temps normal, mais absolument prohibés en temps de crise.

M. Jules Grévy doit avoir un motif, un motif puissant pour exercer ses fonctions à grande distance et par télégrammes ; ce motif, quel est-il ?

Selon nous, il ne peut y en avoir qu'un seul, c'est la situation faite aux Chambres par les élections anticipées du 21 août dernier, qui soulèvent des complications que M. Jules Grévy ne peut ou n'ose surmonter.

Il faut pour convoquer les Chambres, ou bien convoquer celle dont les pouvoirs n'expirent que dans un mois et qui aujourd'hui, ne représente pas complètement la volonté du pays ; ou alors convoquer le Sénat, dissoudre l'ancienne Chambre et convoquer la nouvelle.

Et M. J. Grévy, l'homme de la légalité, le strict observateur de la Constitution, temporise et se retranche.

La Constitution, en effet, dit très nettement qu'en cas de dissolution de la Chambre, les électeurs seront convoqués dans les trois mois pour procéder à de nouvelles élections.

Si la Chambre de 1877 est dissoute demain, les élections du 21 août sont nulles de droit et doivent être recommencées, sous peine d'être entachées d'atteinte à la Constitution.

Comment faire ?

M. J. Grévy est, à l'unanimité, reconnu comme le fidèle observateur de la légalité, c'est vrai ; il est donc strictement dans son droit de ne pas agir et de se retrancher derrière la loi : *Dura lex, sed lex.*

Mais d'un autre côté, je ne sache pas qu'en cas d'urgence, que le jour où la France a ses intérêts gravement compromis, la France doit être engagée par une constitution votée par une majorité réactionnaire.

N'est-il donc pas possible de trouver un biais, puisque notre politique actuelle ne vit que de biais, pour trancher la situation ?

« Périssse la France, plutôt qu'un principe, » a-t-il été dit.

Nous sommes loin de partager cette devise anti-patriotique.

LA FRANCE PRIME TOUT et le jour où il nous serait démontré qu'un des principes que nous professons nous-mêmes, mettrait la France en péril, nous en ferions le sacrifice, le cœur gros, il est vrai, plutôt que de porter atteinte à la vitalité de la France, plutôt que de compromettre le sang de ses enfants ; c'est selon nous le vrai patriotisme.

La désorganisation règne dans l'armée, le désarroi règne dans le conseil des ministres, des crédits énormes sont demandés par le général Farre pour combler les fautes de son incapacité ; M. Magnin refuse de les sanctionner et pendant ce temps, nous subissons des échecs en Algérie, nos soldats sont décimés ; la place de M. le président de la République est à Paris pour intervenir et user de sa prépondérance sans qu'il soit utile que M. J. Ferry prenne le train de 7 h. 20 pour lui rendre compte de ce qui se passe et prendre ses ordres ou ses inspirations.

Quarante-huit heures de déplacement du président du conseil peuvent augmenter la crise, tandis que la présence à Paris du

premier magistrat de la République peut la simplifier.

La Constitution est-elle à mettre en balance avec les œuvres vives du pays ? Qui donc oserait le soutenir ?

Le jour où la Constitution ne prévoit pas un cas d'urgence, tel que celui qui se produit aujourd'hui, le Président de la République, les Chambres ont le devoir d'en demander d'office la révision sinon totale, du moins partielle, pour faire face aux éventualités qui se présentent, quitte à compléter la révision totale en temps opportun.

La place de M. Jules Grévy, en ce moment, n'est pas à Mont-sous-Vaudrey, mais à Paris.

La France a confiance en lui, et elle a raison ; une simple proclamation de sa part aurait l'adhésion générale, et fort de l'assentiment du peuple français qui est, avant tout, le souverain, M. Grévy resterait dans la légalité, en prenant les mesures énergiques que la situation commande ; s'il reste dans le *status quo*, la France déjà compromise, pourra lui demander compte un jour de ce qu'elle appellera l'honnêteté poussée jusqu'à l'opiniâtreté, car nous le reconnaissons les premiers, jamais les *« délices de Capoue »* ne pourront être jetés au visage du Président actuel de la République.

Que M. Jules Grévy revienne à son poste, il en est temps, grand temps, et il verra la France soulagée d'un poids énorme ; nous le répétons encore, elle a confiance en son premier magistrat, mais elle n'a plus confiance dans le cabinet. H. L.

Réunion de St-Etienne

Nous recevons de notre correspondant de Saint-Etienne la lettre suivante :

Lundi soir a eu lieu au Cirque une grande réunion ou plus de 4,000 citoyens s'étaient donné rendez-vous.

Le citoyen Amoureux a été nommé président d'honneur aux applaudissements enthousiastes de la salle.

Le citoyen Chamboret a été nommé président effectif, les citoyens Chalumeau, Boudet et Gravier, assesseurs.

L'ordre du jour portait : Réunion des députés de l'arrondissement pour qu'ils s'entendent sur la ligne de conduite à tenir dans l'intérêt du département et à édifier les électeurs sur les accusations portées par le citoyen C. Bertholon contre le citoyen Chavannes.

Les citoyens Giradet et Chavannes, députés de l'extrême gauche étaient présents. M. C. Bertholon n'a pas répondu à l'invitation.

Le citoyen Besset, président du comité Chavannes a flétri énergiquement l'intervention opportuniste du citoyen Bertholon soutenant Richarme en accusant son loyal adversaire d'être un jésuite.

L'orateur est heureux de constater que le député Chavannes a dû à cette manœuvre honteuse un succès complet. (Vifs applaudissements)

Le citoyen Boullisset, du comité opportuniste, déclare avoir vu le citoyen Chavannes aller dans l'établissement des sœurs du Bossal.

C'est vrai répond Chavannes, et vous savez pourquoi : Je fais partie, comme officier d'Académie, de la délégation cantonale de l'instruction, et je suis allé avec mes collègues faire la tournée d'inspection.

Nous avons été stupéfiés de votre action coupable de laisser des congrégations enseigner, nous avons été porter un buste de la République. (Applaudissements prolongés.)

Le citoyen Boullisset montre une liste contre laquelle 23 citoyens ont protesté, cette liste patronant Richarme.

Le citoyen Besset, dans un langage vigoureux, dénonce le comité opportuniste d'avoir porté cette liste aux contrôleurs de la manufacture d'armes, pour faire renvoyer les signataires ; il flétri ces agissements dignes de l'empire, et l'assemblée par ses acclamations condamne les dénonciateurs.

Comme conséquence de cette réunion l'ordre du jour suivant a été voté : L'assemblée,

Considérant que M. Bertholon s'est systématiquement soustrait à toute discussion, qu'il résulte des explications produites dans cette enceinte que le sus-nommé a indignement calomnié le citoyen Chavanne, député de la troisième circonscription de Saint-Etienne, par des procédés peu dignes d'un mandataire du peuple.

Considérant que la démocratie stéphanoise, qui a donné la majorité à M. Bertholon aux élections du 21 août, n'aurait jamais pensé que son élu aurait le courage de s'amoindrir de telle sorte qu'il se soit cru obligé de patronner dans la troisième circonscription un ardent plébiscitaire, un président de Saint-Vincent-de-Paul.

Considérant que cette action tend à amoindrir l'honneur et la dignité de la démocratie stéphanoise, et qu'il n'appartient pas à son élu de profiter de sa situation de député pour intervenir en pareille circonstance ;

L'assemblée blâme sévèrement une telle conduite et réprovoque, pour son honneur franchement républicain, les procédés employés par M. César Bertholon qui a, de ce chef, perdu tous droits et titres à sa représentation.

Le citoyen Giradet, député, s'associe à son collègue Chavanne, pour protester contre les agissements anti-républicains de M. César Bertholon.

La séance est levée aux cris de : Vive la République.

LE PRÉSIDENT ARTHUR

J'ai récemment passé en revue, ici même les multiples conséquences qui pourraient résulter de l'élevation du vice-président Arthur à la présidence des Etats-Unis d'Amérique.

Au lendemain de la mort du regretté M. Garfield, l'étude de ces conséquences s'impose plus que jamais. J'ajoute qu'il devient important de connaître au juste les opinions professées par le nouveau président.

A ce sujet, voici quelques renseignements que je tiens de l'honorable M. Morton, ministre américain à Paris. Mieux que personne, M. Morton, ami particulier du successeur de M. Garfield, est à même de faire des appréciations justes et saines.

M. Arthur est un homme de talent, intègre, au jugement sûr, et possédant une expérience politique profonde. Ses façons toutes cordiales, et son abord doux et sympathique, l'ont fait aimer de tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu affaire à lui.

Les événements actuels trouveront certainement en lui un personnage parfaitement à la hauteur des circonstances, et très décidé à s'acquitter de ses hautes fonctions avec énergie et honneur.

M. Arthur et M. Morton appartiennent tous deux au même parti politique, celui désigné sous le nom de parti « républicain ».

Un petit détail sur l'homme privé. Les deux présidents de M. Arthur, MM. Hayes et Garfield, étaient ce qu'on appelle en Angleterre des « teetotalers » ; c'est-à-dire des ennemis jurés des boissons alcooliques.

Ce... défaut n'est pas celui du nouveau président, amateur très apprécié des bons crus de France et d'ailleurs. Ceci pour prouver une fois de plus que, sur certains points au moins, les fonctionnaires peuvent se suivre sans se ressembler.

Le nouveau président est né en 1831. C'est un bel homme, portant moustaches et favoris grisonnants.

Il a été général au service des Etats du Nord pendant la guerre de Sécession. Plus tard, il s'est distingué comme avocat au barreau de New-York.

Le président Hayes nomma, en 1876, M. Arthur receveur des douanes au port de New-York.

En 1880, il fut choisi comme vice-président des Etats-Unis par la Convention républicaine de Chicago.

On a beaucoup parlé de son intimité avec le sénateur Conkling, le bras droit du général Grant.

Cependant, il est peu probable que ce sénateur, un des chefs des « stalwarts », soit appelé à la présidence de la Chambre haute comme on l'a dit.

J'ajouterai que le vice-président de la République sera nommé par le Sénat dans les premiers jours d'octobre.

On sait combien la colonie américaine de Paris a été attristée par la perte que les Etats-Unis viennent de faire.

Les dames surtout, très affectées, ont résolu de porter le deuil pendant deux mois.

En dehors du grand meeting qui doit avoir lieu cette après-midi à la rue de Berri, 24, un service religieux sera célébré, dans deux ou trois jours, sur la décision prise par le gouvernement de la Maison-Blanche.

Ce service spécial, répété à la même heure et dans toutes les villes du monde, donnera à la cérémonie un caractère grandiose et magistral bien dû à la mémoire de l'austère et honnête président Garfield.

UN DIPLOMATE.

BANQUET DU CERCLE D'ÉTUDES

De la Croix-Rousse

Le cercle d'Études sociales de la Croix-Rousse, ne négligeant aucune occasion de célébrer les anniversaires de la grande Révolution, qui donna au monde de si grands exemples, a choisi celle de la Proclamation de cette République qui fut la première et traça aux générations futures le chemin qu'elles devaient suivre.

Cet anniversaire a été dignement fêté ; la chorale dirigée par le citoyen Molay, prêtait son gracieux concours et a égayé la soirée par différents chants patriotiques français.

Plusieurs citoyens et citoyennes, ont également rappelé les différents passages de notre histoire républicaine.

Sans oublier la République américaine qui vient d'être cruellement éprouvée par la perte de son Président, le drapeau de cette nation sœur flottait avec le crêpe en marque de sympathie et de condoléance.

En somme excellente soirée, tout à fait cordiale et fraternelle.

Une quête faite au profit du Sou des Ecoles, a produit la somme de 6 fr.

Cette somme a été versée au Réveil Lyonnais par le citoyen Sonthonax.

THÉÂTRES & CONCERTS

M. Campo Casso, directeur des théâtres municipaux, adresse aux journaux la lettre suivante relative à la situation actuelle de notre scène lyrique :

Monsieur le rédacteur, Voulez-vous bien me servir d'intermédiaire pour donner au public lyonnais les explications nécessaires que je lui fais sur le retard qu'a subi la communication faite chaque année à pareille époque du tableau de la troupe des deux théâtres, pour la saison 1881-82.

Au moment de faire afficher ce tableau, deux incidents sérieux et tout à fait imprévus sont

venus modifier ma résolution et m'imposent vis-à-vis de la presse et du public des explications plus détaillées, sur la valeur desquelles j'appréhends bien volontiers le public juge.

1^o Mlle Mergallier, premier prix de chant au concours du Conservatoire de l'année dernière, dont je suivais depuis longtemps les progrès, prix d'opéra cette année, refuse de la manière la plus absolue d'accepter l'engagement formel et signé qui l'attachait à ma troupe alléguant qu'elle est réclamée par l'Opéra-Comique. J'espère encore, par une dernière démarche et de nouveaux sacrifices vaincre sa résistance fondée sur un suffrage officiel qui montre le haut prix du sujet dont j'avais obtenu le concours. Mais en attendant le résultat de pourparlers qui peuvent se prolonger, j'ai dû m'adresser à Mlle Rebel, première chanteuse légère, depuis deux ans du Grand-Opéra de Bruxelles, qui, en vue de faciliter les débats, nous prête, pour un mois, l'appui de son talent.

Mlle Chevrier, engagée pour tenir l'emploi de forte chanteuse, me notifie au dernier moment, par lettre chargée, qu'elle ne viendra pas à Lyon, d'abord pour cause de maladie, puis en raison des brouillards (sic). Fort de mon droit, du texte de son engagement, j'ai déféré aux tribunaux ces singuliers motifs, me refusant, d'ailleurs, à laisser s'établir cette jurisprudence des brouillards, invoqués comme motif de nullité d'un engagement. Mais la proximité de l'ouverture du Grand-Théâtre me forçant à parer sur l'heure à cette vacance inopinée, j'ai repris avec Mlle Baux des négociations qu'elle avait ajournées, et au prix de nouveaux sacrifices, j'ai pu décider cet artiste, dont le talent a reçu la consécration lyonnaise, à différer d'une année sa résolution de suivre la carrière italienne. Elle a donc refusé, pour rester avec nous, la situation que lui assurait son magnifique traité pour l'une des premières scènes de l'Italie.

Ces contre-temps multipliés viennent compliquer, aggraver à l'improviste des difficultés dont je n'ai pas à rappeler la nature et le poids (difficultés que, d'ailleurs, la presse lyonnaise a été unanime à signaler, dès la fin de la précédente année théâtrale). Ils auraient pu arrêter un directeur moins circonspect. Mais j'avais, moi, d'autres raisons pour passer outre. D'abord, l'espoir que le public lyonnais, excellent juge en matière d'art, et devenu non moins bon juge en fait d'administration théâtrale après tant d'exploitations à issues si diverses, que le public, dis-je, saura me tenir compte et de mes efforts et des obstacles qui semblent le défer.

Puis, qu'on veuille le croire, car ce n'est que la vérité et elle peut me coûter assez cher pour que j'aie au moins le droit de le dire, j'étais appelé, entraîné à Lyon par des motifs d'un ordre tout différent.

C'est à Lyon, c'est sur vos scènes, messieurs, que je ne saurais l'oublier, que j'ai, il y a vingt ans, fait mes premiers pas dans la carrière d'administrateur.

Ces souvenirs, celui surtout de l'accueil si favorable que je reçus alors, malgré l'inexpérience de la jeunesse, ne m'ont point, je l'avoue, laissé moi libre arbitre lorsque j'appris que la direction de Lyon était vacante.

Sans calculer le désavantage des conditions financières fixées par des considérations que je respecte (120,000 fr. qui restent immobilisés, pour le cautionnement seulement, dans les caisses de la ville), j'ai accepté, que dis-je, recherché l'honneur, périlleux à tous les points de vue, de revenir parmi vous ; de soumettre ce que j'ai acquis d'expérience à ce pays dont je connais de longue date les saines lois et en même temps que les justes exigences.

Directeur des théâtres des principales villes de France, et pendant plusieurs années du Grand-Opéra de Bruxelles, au dernier lieu et durant cinq années consécutives du Grand-Théâtre de Marseille, je crois pouvoir, non sans quelque émotion, mais sans découragement, affronter une situation dont j'ai étudié tous les détails, mais qui ne permettra d'utiliser au profit des satisfactions artistiques du public, mon activité ainsi que les nombreuses relations éprouvées et consolidées durant le cours de ma carrière.

En terminant, je ne ferai pas de promesses. Mais veut-on connaître mes espérances ? Il suffira d'un mot pour exprimer sur quoi je les fonde, et ce mot, il n'est pas un Lyonnais, il n'est pas un amateur qui ne le comprenne :

Au Grand-Théâtre, le concours de M. Salomon, l'éminent ténor de l'Opéra qui, pour venir parmi ses compatriotes, a refusé les offres les plus brillantes qui lui étaient faites à nouveau par l'Opéra ; de M. Séguin, votre baryton si justement apprécié ; de M. Queyrel, première basse noble du théâtre de la Monnaie de Bruxelles, puis du Grand-Théâtre de Marseille, et de Mlle Baux ; ce concours réalise un quatuor de grand opéra absolument exceptionnel.

Dans l'Opéra-comique, pour ne citer que deux noms, comme chef de colonne, M. Engel, le ténor de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Lyrique, et Mlle Marie Frinck, premier prix d'opéra-comique cette année au Conservatoire de Paris. Aux Célestins, j'ai vu marcher, je fis jadis marcher les anciens Célestins, et j'ai la ferme confiance, après les quelques mois indispensables pour la constitution d'une troupe homogène, de rendre aux Lyonnais ce spectacle dont le seul souvenir fait encore leur joie et leur orgueil légitimes.

Je ferai paraître, avant deux jours, le tableau complet du personnel du Grand-Théâtre. Une affiche ultérieure indiquera, aussitôt que le théâtre me sera remis, le jour de l'ouverture et le personnel des Célestins.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, mes respectueuses salutations.

CAMPOCASO.

Directeur des Théâtres municipaux de Lyon.

Nous serions fort heureux que M. Campo-casso réussit dans son entreprise ; on nous signale quelques noms d'artistes qui ont traité avec lui, nous citerons entre autres Mlle Jeanne Bernhardt, sœur de la grande tragédienne.

Mme Sarah Bernhardt ne devait donner que trois représentations à Marseille, sur le désir de son directeur, M. Duquesnel, elle en a donné quatre.

Elle reçut pour cette soirée un cachet supplémentaire de trois cents francs.

N'écoutant que son bon cœur, elle vient de faire verser cette somme à la souscription ouverte au profit des victimes de l'accident du Prado.

Bravo ! c'est encore un bon point à l'actif de la charmante tragédienne !

CHRONIQUE LOCALE

Le préfet du Rhône a l'honneur d'informer le public que l'épreuve du pont de la Feuillée, sur la Saône, aura lieu les 23 et 24 septembre courant et que, par suite, la circulation sera interdite sur ce point pendant les deux jours sus-indiqués.

Banquet commémoratif du 24 septembre 1792

La Commission d'organisation du banquet qui doit avoir lieu le dimanche 25 courant, chez le citoyen Chausse, avenue des Ponts, sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui vendredi 23 septembre, à 8 h. précises du soir, chez M. Morin, route de Grenoble à Monplaisir.

Le trésorier, E. CATENOT. Le secrétaire, BERNARD fils.

On peut se procurer des billets chez les citoyens dont les adresses suivent au prix de deux francs :

Lombard, rue Tronchet, 45. — Comptoir Fichet, Avenue de Saxe, angle de la rue Moncsey. — Comptoir Bailly, Boulevard de la Croix-Rousse. — Joly, rue des Tables-Clauviennes, 18, Croix-Rousse. — H. Albert, imprimeur, quai de la Guillotière, 6. — Rivoire, route de Vienne, 152. — Chausse, Avenue des ponts, 60. — Guyot, route d'Heyrie, 193. — Mallet, rue du Sacré-Cœur, 90. — Catenot, place de Monplaisir, 1. — Perrot, menuisier, route de Grenoble, 120. — Popy, rue Julien, maison Huant à Mont-Chat. — F. Fays, pharmacien, conseiller d'arrondissement, à Villeurbanne. — Albert, café de l'Industrie, chemin de Gerland à la Mouche. — Lavrière, rue de la Barre.

Le dimanche 2 octobre prochain aura lieu, à Coarieu, l'inauguration de la maison d'école laïque de filles MM. Varambon et Millaud y assisteront. Plusieurs conseillers généraux et conseillers municipaux de Lyon prendront part à cette fête.

Le Consulat des Etats-Unis sera fermé pendant toute la durée des cérémonies des funérailles du président Garfield, c'est-à-dire du jeudi 22 courant jusqu'au mardi 27, à 10 heures du matin.

Le Conseil de guerre permanent, dans sa séance du 21, sous la présidence de M. le colonel d'infanterie Proavost, a rendu les jugements suivants :

1^o Louis-Antoine Pagès, cavalier au 9^e régiment de cuirassiers, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets, a été condamné à trois ans de prison.

2^o François-Agathe Frojet, soldat territorial (classe 1867), prévenu d'insoumission à la loi du recrutement en temps de paix, a été condamné à un mois de prison.

Les époux Cara et leur jeune fils, âgé de dix ans, restent grande rue de la Guillotière, 167, dans un taudis rempli de détritus.

Ce bouge est en proie à la rapacité la plus repoussante, et les loges qui dégagent des gaz délétères sont pour ainsi dire nuisibles à la santé des personnes qui y habitent.

Avant-hier matin, les voisins furent étonnés de ne pas voir sortir ces malheureux pour aller à leur travail, et, présentaient quelque chose de funeste, ils ouvrirent la porte de la mansarde.

On trouva ces infortunés étendus à terre, sans mouvement. Il fallut les soigner les plus énergiques pour les ramener à la vie ; quelques minutes de soins plus et l'asphyxie était complète.

Des trois victimes, c'est l'enfant qui a le plus souffert, vu sa faible constitution.

La bourrasque d'avant-hier soir a amené quelques accidents heureusement peu graves.

Sept manœuvres qui travaillaient aux réparations du canal de la montée de la Boucle, ont été surpris par une forte crue d'eau qui les entraîna vers le Rhône.

Des secours furent immédiatement organisés pour leur venir en aide ; on put en retirer six qui ont eu très peu de mal. Le septième, Antoine Quinon, s'est fait quelques blessures et contusions qui ont nécessité son transport à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Un cavalier du 9^e hussards, par suite d'un brusque mouvement de son cheval, a été désarçonné hier matin sur l'avenue de Saxe. La tête du malheureux soldat a frappé contre le bord du trottoir et il s'est fait une blessure dont le sang s'échappait avec abondance.

Transporté immédiatement chez un pharmacien voisin du lieu de l'accident, il y a reçu quelques soins qui lui ont permis, au bout de quelques instants, de remonter à cheval.

Hier, madame Robert et son fils demeurant à Oullins, chemin du Bac, ont retiré du Rhône le cadavre d'un homme nommé Barbé (Marc) né en 1824 à Lercoul (Ariège).

Il était porteur d'un livret d'ouvrier et de plusieurs cartes d'électeur.

Le sieur Barbe était forgeron ; son dernier domicile connu était boulevard de la Chapelle, 74, Paris.

Aucune trace de violence n'a été constatée ; on croit à un suicide ; ses vêtements très-propres ne présentent aucun désordre.

Le comble de la délicatesse !... Etre repris de justice, avoir quitté sans autorisation sa résidence obligée St-Fortunat (Ardèche) et venir déclarer à un gardien de la paix son état de rupture de ban.

C'est le cas du sieur Frédéric-Léopold Risoan.

Le gardien de la paix nommé Jaif s'est empressé de cueillir cet honnête citoyen et de le présenter à M. le commissaire de police qui l'a retenu et lui a procuré un logement.

Hier à 11 h. 1/2, un homme marié, dit-il, Gabriel Pêcheux a été rencontré se promenant dans les escaliers de la maison rue du Commerce, 32, muni d'un simple caleçon, son pantalon sous le bras, et effrayant les habitants de ladite maison.

Les gardiens de la paix l'ont arrêté dans son intérêt, les nuits sont si fraîches !

Hier, vers les 10 heures du matin, on a trouvé aux îles Robinson, dans le Rhône, le cadavre d'un homme paraissant avoir séjourné trois semaines dans l'eau.

On l'a transporté à la Morgue vers les trois heures de l'après-midi.

Voici à peu près son signalement : Taille 1 mètre 60, tête chauve, barbe châtaine, nez écrasé, lèvres épaisses.

Il était vêtu d'une chemise de couleur, d'un pantalon en toile bleue, d'un gilet et d'un paletot en drap noir ; il avait un mouchoir de poche de couleur marqué N D, chaussettes à côtes et brodequins.

Un de nos lecteurs nous signale un fait singulier qui se serait passé lundi dernier à un enterrement militaire sur la place de la Croix-Rousse.

Un trouper, en grande tenue marchait gravement devant le prêtre tenant à deux mains une grande croix.

Cette manière de faire, peu en usage dans les enterrements religieux pouvait paraître aux habitants de la Croix-Rousse une véritable provocation.

Nous avons qu'elle était de bien mauvais goût en cette circonstance et il est probable que les chefs du soldat en face de choc ont dû l'ignorer.

Ce fait se passe de commentaires.

Le sieur Dominique Levrat, 31 ans, employé chez MM. Simon Ulmo, tanneurs, rue Nérard, à Vaise, a été dans la matinée d'avant-hier, victime d'un bien triste accident.

Par suite d'un faux mouvement il est tombé sous un engrenage et a été fortement atteint.

Ses camarades ont pu heureusement arrêter la machine immédiatement.

On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état très grave.

Un terrible accident est arrivé hier à Thizy.

Un enfant de quatre ans, s'amusant dans le jardin attenant à l'habitation de ses parents est tombé accidentellement dans une mare d'eau.

Ce n'est qu'au bout d'une heure que ses parents s'aperçurent de cet accident et virent flotter sur l'eau le corps de leur enfant.

Un médecin prévenu immédiatement n'a pu que constater le décès.

Aux approches de l'hiver, les attaques nocturnes s'annoncent avec une fréquence inquiétante.

Il serait urgent que la police veillât sérieusement à la sécurité des citoyens.

Avant-hier, à onze heures du soir, deux jeunes gens qui rentraient paisiblement à leur domicile se sont vu entourés et frappés par plusieurs individus sur le quai d'Occident.

Des gardiens de la paix qui se trouvaient à quelque distance accoururent immédiatement aux cris des victimes, mais les malfaiteurs prirent la fuite à leur approche.

Il fut impossible de les rejoindre. Une enquête a été commencée.

Cinq mots retranchés hier à une de nos nouvelles locales lui donnent une signification insensée ; nous rectifions, au lieu de :

« L'orage de lundi avait rendu presque impraticable le chemin des Soldats et la montée du Petit-Versailles ; les tramways ne pouvaient suivre les rails. »

Ajoutez les cinq mots : dans la Grande-Rue-Saint-Clair.

Enterrements civils

Aujourd'hui vendredi, 23 courant, à 3 heures 3/4 de l'après-midi, aura lieu l'enterrement civil de la citoyenne

Joséphine AUDIN

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue de Charrières, 93, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des ouvriers cordiers. — Le Bureau prévient toute la corporation qu'une réunion privée aura lieu le dimanche 23 septembre, à 2 heures, chez M. Vendre, Grande rue de la Guillotière, 133.

ORDRE DU JOUR :
1° Cotisations mensuelles;
2° Propositions diverses.

Nota. — On recevra les nouveaux adhérents. Pour la chambre syndicale :
Le secrétaire, BOURDON.

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers. — Le Bureau a l'honneur d'informer Messieurs les sociétaires qu'une assemblée générale aura lieu dimanche 25 courant, à 2 heures du soir, au comptoir de Genève, avenue de Saxe, 72. On recevra les nouveaux adhérents.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport de la commission concernant le siège social;
2° Elections des syndics sortants et démissionnaires;
3° Propositions diverses.

Pour le bureau : GRENOUILLET.

Nota. — L'assemblée générale étant privée, les portes seront fermées à trois heures. Vu l'importance de la réunion chacun est prié d'être exact.

Pensée Libre (4^e arrondissement). — Les membres de l'administration sont convoqués pour vendredi 23 septembre, à 8 heures du soir, au siège social, grande rue de la Croix-Roussse, 66.

Chambre syndicale des ouvriers serruriers. — La chambre syndicale des ouvriers serruriers de la ville de Lyon, ayant décidé d'établir un manuel de tracé de serrurerie, fait appel à tous les citoyens quelque soient leurs professions qui voudraient participer à son élaboration. Le service que ce manuel est appelé à rendre aux travailleurs de notre corporation, nous fait espérer que tous les citoyens possédant des connaissances sur notre profession, prêteront leur concours.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au siège social, rue Tupin, 25, de 8 à 10 heures du soir.

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises. — Bureau de placement ouvert tous les jours, de 1 h. à 4 h., rue Duguesclin, 123, au 1^{er}. On demande de suite des bonnes et domestiques pour maisons bourgeoises, des tisseuses et des devideuses. On trouvera dans notre bureau des gardes-malade, femmes de ménage et des apprenties pour différents corps d'état.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers. — Tous les syndics sont convoqués d'urgence aujourd'hui 23 septembre au siège social, rue Mollière, 13, à 8 heures du soir.

Apprentis réunis. — Chers collègues, vous êtes invités à une réunion de la corporation qui aura lieu aujourd'hui 23 septembre courant, à huit heures et demie du soir, salle de l'Alcazar, rue de Saxe, 34.

Nota. — Les apprentis de tulle sont instamment priés de se rendre à cet appel.
Le Secrétaire, LANFUMEY.

171^e Société de secours mutuels. — Placement gratuit des employés limonadiers, de restaurants et d'hôtels.
Bureau rue Buisson, 2, près la place des Cordeliers, Lyon.
Le gérant, BOBILLON.

Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — Le syndicat se fait l'interprète de la chambre syndicale de Paris, auprès de la corporation dans notre ville, afin de la renseigner au sujet de la grève que soutiennent en ce moment nos collègues.

La situation est des meilleures sous tous les rapports. Près de soixante entrepreneurs, et parmi eux des plus notables, ont déjà signé le nouveau tarif; chaque jour il en vient de nouveaux.

La situation pécuniaire est excellente, nos collègues sont en mesure de soutenir la grève jusqu'au mois de mars si besoin était. Toutefois, nous invitons nos collègues qui voudraient quitter Lyon pour se rendre à Paris, de retarder leur départ jusqu'à complète rétrocession de la grève, ce qui, du reste, ne saurait tarder, et ce que nous leuons souhaitons de grand cœur.

Le Président, L. DOSTE.
Le Secrétaire, Aug. MOUTIER.

Retraités du P.-L.-M. — Les retraités du P.-L.-M. sont convoqués le 25 septembre courant, à trois heures trois quarts du soir, dans l'une des salles de la mairie du 2^e arrondissement, rue de la Charité.

Pour la Commission :
C. MOLLET.

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie, au 1^{er}). — Tous les sociétaires sont prévenus qu'une réunion privée aura lieu le samedi 24 septembre courant à huit heures du soir, salle de la Perle, 8, place de la Croix-Roussse.

A cet effet, l'administration a fait parvenir à tous les présidents de séries, une circulaire semi-mensuelle explicative de sa gestion, ainsi que le compte-rendu financier, et des lettres d'invitations pour assister à la réunion.

En conséquence, les intéressés qui n'en auraient pas connaissance n'ont qu'à s'adresser à leur président de série.
L'Administration.

Tailleurs d'habits. — Le syndicat convoque ses adhérents et toute la corporation en assemblée générale pour le dimanche 25 septembre 1884, chez Célorier, rue St-Elisabeth, 103.

ORDRE DU JOUR :
Communication des pièces officielles sur la prudhomie. — Distribution des rapports de l'exposition de 1878.
Adhésions et cotisations.
Vu l'importance de la réunion, nous espérons que toute la corporation répondra à notre appel.
Le secrétaire, CHAMPOIRAT.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande des ouvrières pour la coiffure en laine au crochet. S'adresser cours Lafayette, 116 au 4^{me}.

— Des apprenties brodeuses sur ornements d'église, rue Thomassin, 17, au 2^e.

— La maison Mathian, rue de Sully, à Lyon, demande de bons ouvriers pour chaudière et charpente en fer.

— De suite une apprentie pour la confection, de 14 à 15 ans, chez M^{me} Chayard, rue Beileau n° 114, au 2^e.

DEMANDES D'EMPLOIS

— On demande une place de garçon de peine ou de bureau. S'adresser à M. Getraud, rue Beissac, 8. (Bonnes références.)

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, 22 septembre, 10 heures 30 du matin.

Dans la journée d'hier une série de mouvements orageux ont traversé notre région : le tonnerre n'a presque pas cessé de gronder à partir de midi et des averses torrentielles sont tombées à plusieurs reprises.

Ces orages ont suivi des trajectoires dirigées du S.-O. au N.-E.; deux d'entre eux ont passé un peu à l'Ouest de l'Observatoire de St-Genis vers 5 h. et 8 h. du soir, deux autres à l'Est, vers 10 h. du matin et 3 h. du soir : la quantité d'eau recueillie est de 62 mm. à St-Genis, 51 au Parc et 60 au Mont-Verdun.

Le baromètre a remonté rapidement de 7 mm. pendant la nuit, mais il est stationnaire ce matin; d'ailleurs, les nuages viennent encore du S.-O. et le vent inférieur est au Sud.

Temps probable : Averses.

Vu et approuvé :

Le Directeur de l'Observatoire,
Ch. ANDRÉ.

SPECTACLES DU 23 SEPTEMBRE

Théâtre-Bellecour
La Reine Margot, drame en 5 actes et 13 tableaux.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, représentation variée.

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.
D^r GALLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

HUITIÈME ANNÉE LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles et Marchés



Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 45 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LÉOP

Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 8

LECONS d'Italien, d'allemand et d'espagnol. — Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 4216.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 400 millions de fr.
PARIS — 4, rue de la Paix, 4

PRÊTS RÉALISÉS
CENT VINGT-CINQ MILLIONS

Le 10 septembre, à trois heures, aura lieu au siège social, le dixième tirage public des Obligations émises le 10 janvier 1880, qui sont toutes remboursables à 1.000 fr.

La liste des 200 numéros sortis, sera publiée par les journaux financiers.

La Société délire au prix net de 485 fr. des obligations rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

OFFICE COMMERCIAL FUZIER P.
Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. Représentation devant les tribunaux. — Régie d'immeubles Cabinet de 9 à 6 heures.
428, Cours Lafayette, 428

CHARBONS

Mines de la Loire, Montrambert, Malafolie, etc. etc.

VERNAY FILS AINÉ

165, Entrepôt Grande-Rue Saint-Clair, 165

En face la gare

SERVICE SPÉCIAL et à DOMICILE

Adresser la Correspondance, Grande-Rue St-Clair, 60

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.
Dépôt : Pharmacie BAVEREL, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.

Envoi par la poste

ON DEMANDE A LOUER

Dans le quartier des Brotteaux, entre le cours Lafayette et le Cours de Broesses

BATIMENTS & TERRAINS

D'une superficie d'environ 45,000 mètres

Contenant écurie et Remise

Adresser les offres au siège social des LAITIERIES DU RHONE, 5, place Saint-Nizier, Lyon.

AU BALLON CAPTIF

Maison de Confiance, rue de la Barre, 8

LERICHE, suc^r de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Bréguet de Paris

Nettoyage de montre garanti et pose de grands ressorts. — 2 fr. 50

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Montres argent hommes, depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.

— — — — — dames, — 25 fr. | Remontoirs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.

Toutes ces montres garanties 2 ans sur facture. Dem. des Coupons commerciaux

SEL VÉGÉTAL

De J. DOMILLE, médecin spécialiste

Remède infailible pour guérir en trois jours les écoulements de toute nature

Il a été trouvé, dans les cendres de certains végétaux, qui croissent sur le versant méridional de l'Atlas et dans la plaine d'El-Mansef, un sel d'une vertu vraiment extraordinaire. Il a la propriété de guérir infailiblement et en trois jours au plus, les écoulements de toute nature, même les plus rebelles, même ceux qui ont résisté à tous les traitements; un seul fait démontrera la propriété merveilleuse de ce produit : dans l'espace d'un mois le docteur Samuel Lévy le prescrivit à 429 malades et obtint les résultats suivants : 250 furent entièrement guéris le premier jour, 174 le second, et 5 seulement durent continuer le traitement le troisième jour; ces 5 derniers étaient atteints d'un écoulement de la nature la plus rebelle et remontant de 18, 15, 12 ans. Aussi, le Sel Végétal est-il aujourd'hui le seul remède employé en pareil cas dans toute l'Algérie, et son effet est encore plus rapide en Europe, où ces affections n'ont pas la même gravité que sous le ciel brûlant de l'Afrique.

3 francs le Flacon

DÉPÔT A LA PHARMACIE SAINT-ANTOINE
LYON — 3, rue Dubois et rue Mercière, 24 — LYON

DECOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques, et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ÉLIXIR SOUVERAIN DES ALPES, en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

ÉCOLE DE COMMERCE D'AUGSBOURG

(Bavière)

Etudes spéciales pour branches commerciales et langues étrangères. Commencement de l'année scolaire le 29 septembre. S'adresser pour pension et prospectus au directeur J. STAHLMANN.

FR. 1
PAR
AN

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR. 1
PAR
AN